

64/ 16°) Marché de gré à gré à passer avec la Maison SERCA pour l'acquisition d'un bulldozer FIAT AD 12 - BD 12.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré, conformément à l'article 312 alinéa 8 du Code des Marchés Publics, avec la Maison SERCA, pour l'acquisition d'un bulldozer FIAT AD 12 - BD 12 (125 CV) au prix de 9.350.000 Frs CFA (NEUF MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS) toutes taxes comprises - octroi de mer exclu -.

Vous savez que notre engin est actuellement en panne et qu'il nous fait cruellement défaut. D'autre part, cet engin est monté sur pneus et ne peut aller n'importe où.

Or, nous avons un programme de voirie en régie important et les travaux ne peuvent démarrer faute d'un tel engin. D'autre part, le dépôt d'ordures ménagères de la Jamaïque est constamment encombré et il est urgent de le déblayer.

Cette acquisition s'avère donc indispensable et dans les délais les plus brefs.

Les crédits seront prévus au Budget de 1970, par Autorisation Spéciale.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE. - Ce n'est pas un bulldozer que nous avons, mais un chargeur, et il est continuellement en panne. L'avantage avec la Maison FIAT c'est que le véhicule est disponible à la Réunion, contrairement aux autres maisons qui nous demandent 6 mois de délai de livraison. Or nous avons absolument besoin de cet engin à la Jamaïque où les ordures commencent à s'entasser.

M. TOMI. - Cet engin ne sera-t-il utilisé que pour les travaux communaux, ou sera-t-il loué à des entreprises ?

LE MAIRE. - Il ne sera utilisé que pour les besoins de la Commune. Cet engin que nous allons acquérir fait en même temps fonction de bulldozer et de chargeur.

M. TOMI. - Est-ce que nous avons à la Commune des personnes qualifiées pour choisir le programme de l'engin ?

LE MAIRE. - Nous avons l'intention de recruter quelqu'un qui sera au courant du maniement de l'engin.

M. TOMI. - Là, d'accord, sinon vous vous trouveriez dans l'obligation d'acheter un autre engin dans les 6 mois.

M. RIVIERE. - Mr le Maire, je vous signale que les déchets de nombreuses chambres froides sont déchargés à la Jamaïque. Un jour il se produira une intoxication générale parce que ces déchets ne peuvent être brûlés sitôt leur dépôt à la Jamaïque. Je propose donc qu'on mette quelqu'un de valable pour le gardiennage.

LE MAIRE. - Le Bulldozer sera basé à la Jamaïque et un gardien y sera affecté d'ici la semaine prochaine. Toutes les viandes saisies devront être traitées au gas-oil.

La solution sera :

- 1°) affectation d'un gardien à la Jamaïque, même durant les jours de congé ;
- 2°) construction d'un petit abri où on pourra entreposer les viandes saisies qui seront ensuite incinérées.
- 3°) surveillance pour que les gens n'enlèvent pas dans les ordures ces denrées avariées.

M. TOMI. - C'est un problème mondial que de disposer les ordures, et c'est toujours une opération déficitaire même pour une usine de compost. La meilleure solution serait de faire une clôture en bordure de la mer à l'intérieur de laquelle les ordures seront déposées, et seront ensuite évacuées à l'aide de l'engin.

LE MAIRE. - Donc dans l'immédiat, il faut envisager un bon gardiennage et une clôture.

M. TOMI. - Il faut avoir également un bon garage fermé et étanche à l'air salin. Il serait bon de construire, pour cet engin, un garage, ceci pour éviter qu'il se rouille. De toute façon, il faut prévoir une révision obligatoire et totale tous les 6 mois.

M. RIVIERE. - Mr le Maire, si vous me permettez, je ferai des visites inopinées à la voirie et un rapport vous sera remis par la suite.

LE MAIRE. - Je suis tout à fait d'accord, et vous en remercie. Je serais heureux si d'autres collègues pouvaient nous apporter leur concours. Maintenant, je mets la question aux voix,

Adopté à l'unanimité.